



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

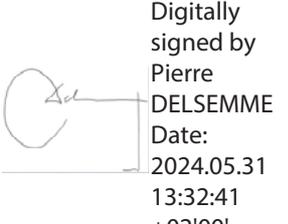
Type de document : WIT – Instruction de Travail

Sujet : Utilisation du formulaire I_504

Domaine : L'ensemble du réseau électrifié.

Rédigé par : Lieven DE DUFFELEER

Versions		
Numéro	Date	Description
1	23/05/2024	Version originale

	Vérfié	Traduit	Validé	Approuvé
Nom	Laurent RASMONT	Patrice CHABEAU	Jürgen SOHIER	Pierre DELSEMME
Fonction	Ing. Ppal. Adj. I-AM.314	Ing. I-AM.314	Manager I-AM.31	Head of Asset Lifecycle
Date				
Signature	 <p>Digitally signed by Jürgen Sohier Date: 2024.05.24 15:49:58 +02'00'</p>	 <p>Digitally signed by Patrice Chabeau Date: 2024.05.24 15:09:30 +02'00'</p>	 <p>Digitally signed by Jürgen Sohier Date: 2024.05.24 15:50:17 +02'00'</p>	 <p>Digitally signed by Pierre DELSEMME Date: 2024.05.31 13:32:41 +02'00'</p>





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
1.1.	OBJET DE LA WIT	3
1.2.	REFERENCE AUX AUTRES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES.....	3
1.3.	DEFINITIONS.....	3
2.	TRACABILITE ET ROLES.....	5
2.1.	TRACABILITE DES ECHANGES	5
2.2.	ROLES ET RESPONSABILITES.....	5
2.2.1.	REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL	5
2.2.2.	REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR	6
2.2.3.	DEUXIEME AGENT DE L'ENTREPRENEUR	7
2.2.4.	PERSONNEL INITIE (ENTREPREUR)	7
3.	APPLICATION DE LA PROCEDURE "COUPURE DE LA TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU MISE HORS SERVICE DE LA VOIE"	8
3.1.	PREPARATION DES ACTIVITES	8
3.2.	CONCERTATION PREALABLE ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR ET LE REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL	8
3.3.	PRE-JOB BRIEFING DU PERSONNEL INITIE (ENTREPRENEUR)	9
3.4.	INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE.....	9
3.5.	CONTROLE DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE.....	10
3.6.	APPLICATION ET CONFIRMATION DES MESURES DE SECURITE.....	11
3.7.	INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS TENSION DE LA CATENAIRE	12
3.8.	INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE	13
4.	ANNEXE : LIVRET I_504	15



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

1. INTRODUCTION

1.1. OBJET DE LA WIT

L'objectif de cette WIT est de déterminer les conditions et les directives applicables au personnel¹ d'Infrabel/TUC Rail et de l'entrepreneur (sous-traitant)/prestataire de services avec agrégation H2, qui a une connaissance du sectionnement et de la configuration de la caténaire à l'endroit des travaux, pour la mise hors tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie pour des travaux par entreprise, avec utilisation du formulaire I_504.

Particularités

Pour les travaux exécutés par un entrepreneur (sous-traitant)/prestataire de services qui n'a pas une connaissance du sectionnement et de la configuration de la caténaire à l'endroit des travaux, les communications doivent être effectuées au moyen du formulaire I_427. Cette particularité n'est pas le sujet de cette instruction de travail.

1.2. REFERENCE AUX AUTRES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Fascicule 63	Mesures de sécurité et de santé lors de l'exécution de marchés travaux, de fournitures et de services.
PTR 403.020	Obligations administratives et techniques lors de la préparation de travaux caténaires 3 kV - et 25 kV ~.
RGE 713	Installations Fixes de Traction Électrique

1.3. DEFINITIONS

Représentant d'Infrabel/TUC Rail	Par "représentant d'Infrabel/TUC Rail", on entend dans ce texte et sur le formulaire I_504, le chef de travail (Infrabel/TUC Rail) disposant des compétences requises pour superviser l'exécution des travaux ainsi que l'application des mesures de sécurité. Ce personnel est certifié pour l'exercice des tâches critiques de sécurité C.1+C.3, regroupées dans le rôle d'Agent Responsable de l'Exécution des Travaux définie au RGE 300 d'Infrabel. Puisque ce personnel demandera également la coupure de la tension, il doit s'agir d'un agent spécialisé ou assimilé, comme défini dans le RGE 713.
---	---

¹ Dans le reste du texte, le "personnel" désigne toute personne physique chargée d'effectuer des travaux/activités dans le cadre de l'exécution d'un accord conclu entre l'entrepreneur (sous-traitant)/le prestataire de services et Infrabel/TUC RAIL (y compris les indépendants).

Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Représentant de l'entrepreneur	Par "représentant de l'entrepreneur", on entend dans ce texte et sur le formulaire I_504, le chef de travail (entrepreneur) qui effectue des travaux ou des activités dans les installations d'Infrabel et sur l'infrastructure ferroviaire en particulier et qui a les responsabilités d'un chef d'équipe, au moins en ce qui concerne les risques spécifiques à Infrabel en général et à l'infrastructure ferroviaire en particulier dans l'application des mesures de sécurité.
Entrepreneur	Par "entrepreneur", on entend dans ce texte, l'entrepreneur (sous-traitant)/prestataire de services caténaire avec agrération H2.
BNX	BulletiN d'eXploitation.
ILT	Instruction Locale Temporaire.
RCT	Répartiteur Courant de Traction.





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

2. TRACABILITE ET ROLES

2.1. TRACABILITE DES ECHANGES

Le formulaire I_504 constitue le rapport écrit des communications échangées entre le représentant de l'entrepreneur et le représentant d'Infrabel/TUC RAIL.

L'information de la coupure de la tension et/ou de la mise hors service d'une voie est donnée au représentant de l'entrepreneur via le formulaire I_504 (annexe).

Ce formulaire comporte deux feuillets bleus et deux feuillets blancs.

Ce document permet d'acter :

- la demande d'autorisation de travail et d'application des mesures de sécurité (la coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- la confirmation de l'application des mesures de sécurité (la coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- la confirmation de l'achèvement des activités.

2.2. ROLES ET RESPONSABILITES

2.2.1. REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail :

- est responsable de la concertation préalable au démarrage des travaux avec le représentant de l'entrepreneur ;
- est responsable de l'exécution de la demande de coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie, introduite par le représentant de l'entrepreneur ;
- est responsable de la bonne application des mesures de sécurité prescrites (coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- délivre l'information que la tension est coupée et/ou que la voie est hors service ;
- est responsable de la délivrance de l'autorisation pour la mise à rails et la circulation des véhicules techniques et trains de travaux sur la voie hors service ;
- assure la supervision des travaux réalisés par l'entrepreneur et contrôle, sur base des prescriptions techniques réglementaires, (ponctuellement) la qualité de ces travaux ;
- est responsable de la remise sous tension de la caténaire après l'achèvement des travaux ;
- est responsable de la remise à disposition de l'exploitation de la voie, après contrôle de la libération de la voie, du bon état de la voie, de la caténaire et de l'achèvement des activités.



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

2.2.2. REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR

Le représentant de l'entrepreneur :

- participe à la concertation préalable au démarrage des travaux avec le représentant d'Infrabel/TUC Rail ;
- est chargé du briefing du personnel de l'entrepreneur. Il communique entre autres les mesures de sécurité en vigueur, les modalités d'accès à la voie hors service, les modalités de communication entre les différentes équipes au travail ;
- est responsable de l'introduction de la demande de travail ;
- est responsable pour la mise hors tension de la caténaire. Cela comprend :
 - l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR² (voir PTR 403.020) ;
 - le briefing de sécurité préalable au démarrage des travaux.
- est responsable de la communication de l'autorisation de démarrer les travaux au personnel de l'entrepreneur ;
- assure la direction des travaux, réalisés par le personnel de l'entrepreneur et veille au respect des prescriptions techniques réglementaires et de la qualité de ces activités ;
- est responsable de la confirmation de l'achèvement des travaux nécessitant la mise hors tension de la caténaire au représentant d'Infrabel/TUC Rail, après le contrôle :
 - de l'achèvement effectif des travaux nécessitant une mise hors tension de la caténaire ;
 - de la libération de la voie par toutes les équipes au travail ;
 - de la mise à l'arrêt de toute activité pouvant entraîner un empiètement du gabarit de la voie remise à disposition d'Infrabel ;
 - de l'absence de tout obstacle (outillage, matériel ou matériaux) dans ou aux abords de la voie remise à disposition d'Infrabel ;
 - de l'état de la voie sur base des prescriptions techniques réglementaires ;
 - de l'absence d'éléments matériels en contact avec la caténaire ou ne respectant pas la distance minimale de sécurité avec la caténaire ;
 - l'absence de dommages à la caténaire causés lors de l'exécution des travaux ;
 - la suppression des protections installées qui étaient prévues dans la fiche DMR.A partir de ce moment, la caténaire doit être considérée comme étant sous tension.

² Dans cette PTR, la dénomination "fiche DMR" est toujours utilisée car la grande majorité du réseau est équipée d'une caténaire alimentée en 3 kV. Pour les parties du réseau avec la caténaire alimentée en 15 kV~ ou 25 kV~, on doit lire "fiche DPE".





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de la bonne coordination entre les différentes équipes de l'entrepreneur au travail. Cette coordination doit être particulièrement assurée :

- lors du démarrage des travaux (confirmation de la mise hors tension de la caténaire et autorisation de travailler sur la voie hors service) ;
- lors de l'achèvement des travaux (fin de la mise hors tension et libération de la voie et interdiction de reprendre toute activité dans la zone dangereuse / gabarit de la voie remise à disposition).

2.2.3. DEUXIEME AGENT DE L'ENTREPRENEUR

Le deuxième agent de l'entrepreneur :

- est responsable pour le contrôle de la fiche DMR ainsi que de son exécution correcte ;
- signe la fiche DMR ;
- contrôle à la fin des travaux si les protections installées comme prévus dans la fiche DMR, ont été enlevées.

2.2.4. PERSONNEL INITIE (ENTREPREUR)

Par personnel initié (entrepreneur), on entend le personnel de l'entrepreneur qui est présent sur le chantier.

Le personnel initié (entrepreneur) :

- participe au briefing du représentant de l'entrepreneur ;
- respecte les instructions de sécurité qui lui sont communiquées : accès à la voie hors service, modalités de communication pour le démarrage et l'arrêt des activités, les mesures de sécurité en vigueur ;
- respecte l'interdiction de reprendre toute activité dans la zone dangereuse / gabarit de la voie remise à disposition ;
- connaît la zone où la tension est coupée et la zone où les travaux seront effectivement réalisés (PTR 403.020).

Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

3. APPLICATION DE LA PROCEDURE "COUPURE DE LA TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU MISE HORS SERVICE DE LA VOIE"

3.1. PREPARATION DES ACTIVITES

Lors de la préparation des activités, le responsable d'Infrabel/TUC Rail s'assure que l'entrepreneur reçoit tous les documents préparatoires (BNX, TPO, plan de sectionnement, fiche de sécurité de la caténaire, plans schématiques, etc.) lui permettant de faire la demande de coupure de tension de la caténaire et/ou de la mise hors service de la voie. L'entrepreneur peut également consulter les plans caténaire nécessaires (y compris les plans de sectionnement) via le cahier des charges, Business Corner d'Infrabel et Draw-In ou via le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel/TUC Rail.

L'entrepreneur s'assure que son personnel dispose de ces documents de préparation.

L'entrepreneur est également tenu d'organiser une visite des lieux, préalablement aux activités, et cela après s'être mis d'accord avec le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel/TUC Rail sur les mesures de sécurité à prendre lors de la visite.

3.2. CONCERTATION PREALABLE ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR ET LE REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL

Avant le démarrage des travaux, une concertation préalable a lieu entre le représentant de l'entrepreneur et le représentant d'Infrabel/TUC RAIL sur les lieux des travaux.

Les principaux objectifs de cette consultation sont :

- la confirmation des dispositions convenues lors de la préparation des travaux (entre le fonctionnaire dirigeant et le gestionnaire des travaux de l'entrepreneur) : nature des travaux, moyens d'exécution mis en œuvre, mesures de sécurité à prendre par Infrabel ;
- le contrôle si chacun dispose des dernières versions des documents de préparation (BNX, ILT, plan de sectionnement, fiches de sécurité caténaire,...) ;
- l'évaluation de l'impact d'éventuelles modifications apportées à ces dispositions et les risques éventuels occasionnés (Last Minute Risk Analysis) ;
- le rappel du déroulement de la mise en œuvre des mesures de sécurité par Infrabel/TUC Rail ;
- convenir des modalités de concertation durant l'exécution des travaux.





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

3.3. PRE-JOB BRIEFING DU PERSONNEL INITIE (ENTREPRENEUR)

L'entrepreneur est responsable de l'information de son personnel et de celui de ses sous-traitants et en définit les modalités pratiques.

Infrabel recommande au représentant de l'entrepreneur de réaliser un "PRE-JOB BRIEFING" pour son personnel, couvrant au minimum les points suivants :

- nature des travaux, méthodes de travail et moyens ;
- instructions de sécurité: modalités de communication pour le démarrage et l'arrêt des activités, les mesures de sécurité en vigueur ;
- limites de la zone de chantier – modalités d'accès ;
- limites de la mise hors tension de la caténaire ;
- points dangereux de la caténaire ;
- rappel des dispositions en lien avec l'achèvement des travaux : respecter l'interdiction de reprendre les travaux dans la zone dangereuse / gabarit de la voie remise à disposition.

3.4. INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Le représentant de l'entrepreneur introduit la demande de coupure de tension et/ou de mise hors service de la voie en remplissant au préalable la rubrique A du formulaire I_504. Celle-ci reprend le(les) cas du tableau II pour lequel(lesquels) la tension doit être coupée ainsi que les limites (I/R/T.I/T.R/T/S/QUF) de la zone de coupure de tension. Cette rubrique contient également les limites de la voie hors service sollicitée (ligne, voie, zone, délimitations).

INFRABEL <small>WIT-1030FR</small> I_504	Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur (1)
A. Demande par le représentant de l'entrepreneur. Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II: avec les limites suivantes (I /R /T.I /T.R /T /S /QUF/...) selon fiche DMR/DPE: T de feeder n° exclu(s) T de feeder n° inclus avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2) sur la ligne entre appareil / signal / cumulée (2) appareil / signal / cumulée (2) Description des travaux:		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Grade (3) + Signature:
		Date: Heure:	Date: Heure:



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Aucune activité et aucun empiètement dans la voie (personnel et/ou matériel) n'est autorisé à ce moment.

- a) S'il y a un T d'alimentation dans la zone où la tension doit être coupée, il faut également indiquer si celui-ci est inclus ou pas dans la zone de chantier. Si le T d'alimentation est inclus, la première limite qui suit dans la sous station de traction ou le poste de sectionnement (S3, S4, QU, contacteurs, ...) doit également être indiquée dans les limites.
- b) Le représentant de l'entrepreneur peut choisir comme limite de la mise hors service de la voie un aiguillage, un signal fixe ou une cumulée (point kilométrique).
- c) Si plusieurs voies sont à mettre hors service, une demande d'autorisation de travail I_504 sera introduite pour chaque voie à mettre hors service.
- d) Lorsqu'un ensemble de voies (zone) sera simultanément mis hors service et remis à disposition, une demande de travail unique peut être introduite pour cette zone (avec identification unique de la mise hors service de la voie telle que reprise aux documents de préparation communiqués à l'entrepreneur). Un schéma de la zone de travail doit être ajouté au formulaire I_504.
- e) Lorsque plusieurs entrepreneurs sans liens de subordination entre eux³, sont présents simultanément et/ou successivement sur une même voie ou zone hors service, chaque entrepreneur doit introduire et recevoir sa propre demande de mise hors tension de la caténaire et/ou de mise hors service de la voie. Lors de travaux simultanés, il est recommandé de séparer les zone de chantier des différents entrepreneurs présents.

3.5. CONTROLE DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail contrôle si le(s) cas du tableau II et les informations relatives à la mise hors service de la voie figurant sur la demande correspondent aux informations en sa possession (BNX et documents de travail, plan de sectionnement).

Si la demande est conforme, il valide la rubrique A en signant la case appropriée. Cela ne signifie pas que le représentant d'Infrabel/TUC Rail a contrôlé la fiche DMR de l'entrepreneur.

Si la demande n'est pas conforme au BNX, etc., il rayera la rubrique A et demandera le dépôt d'une nouvelle demande conforme.

³ Par "absence de lien de subordination", on entend des entrepreneurs n'opérant pas en sous-traitance les uns pour les autres (c-à-d. entreprises désignées pour des marchés distincts et/ou supervisées par des fonctionnaires dirigeants distincts).





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

3.6. APPLICATION ET CONFIRMATION DES MESURES DE SECURITE

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail :

- démarre les mesures de sécurité (coupure de tension des cas du tableau II demandés au RCT (Répartiteur Courant de Traction) et/ou la mise hors service de la ou des voies) ;
- complètera, après application des mesures de sécurité pour la mise hors service de la voie, la rubrique B du formulaire I_504 (les limites entre lesquelles la voie est hors service ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la mise hors service est prévue).

B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie. Lignevoie / zone / faisceau (2)est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) appareil / signal / cumulée (2) La mise hors service est prévue jusqu'à: date heure	Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Grade (3) + Signature:
	Date: Heure:	Date: Heure:

Ce n'est qu'après réception de l'exemplaire bleu du formulaire, dûment complété dans la rubrique B, daté et signé par les deux parties, que le représentant de l'entrepreneur peut considérer la ou les voies concernées comme hors service.

Le représentant de l'entrepreneur :

- prend connaissance des mesures de sécurité réalisées concernant la mise hors service de la ou des voies en signant la rubrique B du I_504 ;
- complètera, après avoir reçu la confirmation du RCT que l'alimentation a été coupée, la rubrique C du formulaire I_504.

C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE. La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II: Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/TS intermédiaires n° sont ouverts (2). La coupure de tension est prévue jusqu'à: date heure La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE.	Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Grade (3) + Signature:
	Date: Heure:	Date: Heure:

Les informations suivantes doivent être inscrites dans la rubrique C :

- le(s) cas du tableau II où la tension de la caténaire a été coupée, ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la coupure de la tension est prévue ;
- l'information que les T intermédiaires dans la zone où la tension est coupée sont ouverts ou fermés ;
- si les limites (I /R /T.I /T.R /T /S /QUF/...) dans la rubrique A ne sont pas conformes à l'autorisation donnée par le RCT (Répartiteur Courant de Traction), alors il ne signera pas la rubrique C. Il demande alors le dépôt d'une nouvelle demande conforme (rubrique A).

Le représentant de l'entrepreneur prend connaissance que la tension de la caténaire est coupée en signant la rubrique C du I_504.





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Ce n'est qu'après réception de l'exemplaire bleu du formulaire, complété dûment, de manière correcte et compréhensible dans la rubrique C, daté et signé par les deux parties, que l'entrepreneur peut exécuter lui-même la fiche DMR préalablement établie conformément à ce qui est écrit dans PTR 403.020.

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de la communication de l'autorisation de travail à son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants.

3.7. INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS TENSION DE LA CATENAIRE

Dès le moment que l'entrepreneur a fini les travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire, l'entrepreneur enlèvera les protections qui étaient prévues dans la fiche DMR. Dès ce moment-là, l'entrepreneur doit considérer les caténaires concernées comme remises sous tension.

Quand toutes les protections prévues dans la fiche DMR ont été enlevées, le représentant d'Infrabel/TUC RAIL en sera tenu au courant. A cet effet, la rubrique D du I_504 complétée dûment, de manière correcte et compréhensible, doit être datée et signée par les deux parties. Après avoir signé la rubrique D, le représentant d'Infrabel/TUC Rail donnera au RCT l'autorisation de remise sous tension de la caténaire.

En remplissant la rubrique D du formulaire I_504, le représentant de l'entrepreneur confirme :

- l'arrêt effectif des travaux, réalisés par son personnel et/ou par ses éventuels sous-traitants, qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire ;
- l'absence de dégâts à la caténaire occasionnés lors de l'exécution des travaux ;
- l'absence d'éléments matériels en contact avec la caténaire ou ne respectant pas la distance de sécurité minimale ;
- que tout son personnel, et/ou celui de ses éventuels sous-traitants, est bien informé de la remise sous tension de la caténaire ;
- que toutes les protections prévues dans la fiche DMR ont été enlevées.

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de l'arrêt effectif des travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire, réalisés soit par son personnel, et/ou soit par ses éventuels sous-traitants.



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

3.8. INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Dès que l'entrepreneur ou le prestataire de services a fini les travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie et a supprimé tout empiètement dans la zone dangereuse en ce qui concerne ses travaux, le représentant de l'entrepreneur en informe le représentant d'Infrabel/TUC RAIL. A cet effet la rubrique E du formulaire I_504 est remplie et signée par les deux parties. A partir de ce moment, le représentant de l'entrepreneur considérera la voie concernée comme remise en service. Le représentant Infrabel/TUC Rail arrêtera, après avoir signé la rubrique E du formulaire I_504, les mesures de sécurité.

<u>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie.</u> La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service.	<u>Nom & Grade (3) + Signature:</u> Date: Heure:	<u>Nom & Grade (3) + Signature:</u> Date: Heure:
---	--	--

En complétant la rubrique E du carnet I_504, le représentant de l'entrepreneur confirme :

- l'arrêt effectif des travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie, et la libération de la voie par son personnel, et/ou par ses éventuels sous-traitants ;
- l'absence de tout obstacle dans la voie remise à disposition du fait d'outillage, matériel ou matériaux entreposé dans ou aux abords de la voie ;
- que suite aux travaux exécutés, l'état de la voie est conforme aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;
- que tout son personnel, et/ou celui de ses éventuels sous-traitants, est bien informé de la remise en service de la voie, et de l'interdiction de reprise de toute activité dans la zone dangereuse d'une voie en service, en l'absence de la confirmation de l'application effective d'une autre mesure de protection.

Le représentant de l'entrepreneur ou le prestataire de services est **responsable de l'arrêt effectif des travaux** qui exigeaient la mise hors service de la voie et de la **cessation de tout empiètement éventuel** dans la zone dangereuse par son personnel et/ou soit par ses éventuels sous-traitants, et/ou du matériel / matériaux manipulés lors de l'exécution des travaux.

Les rubriques D et E peuvent être complétées simultanément.





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Remarque

Si les travaux se poursuivent après la remise à disposition de la voie (avec application d'autres mesures de sécurité), le représentant d'Infrabel/TUC Rail et le représentant de l'entrepreneur discuteront des modalités de reprise des travaux. Il faut tenir compte du fait que la caténaire est à nouveau sous tension.

Avant de signer la rubrique E et de remettre la voie en service, le représentant Infrabel/TUC Rail vérifie :

- (ponctuellement) **l'absence de tout obstacle**⁴ dans la voie qui sera remise à disposition, obstacle tel que outil, matériels ou matériaux, à proximité de ou dans la voie ;
- selon les directives communiquées par la ligne hiérarchique, que, après l'exécution des travaux, **l'état de la voie**⁵ **est conforme aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur.**

Quand une anomalie est observée lors d'un contrôle, un contrôle **approfondi et complet** de la zone de chantier est obligatoire.

⁴ Une attention particulière doit être portée sur le matériel entreposé dans les voies (par exemple coupons de rails positionnés sur la banquette de ballast) ou dans l'entrevoie.

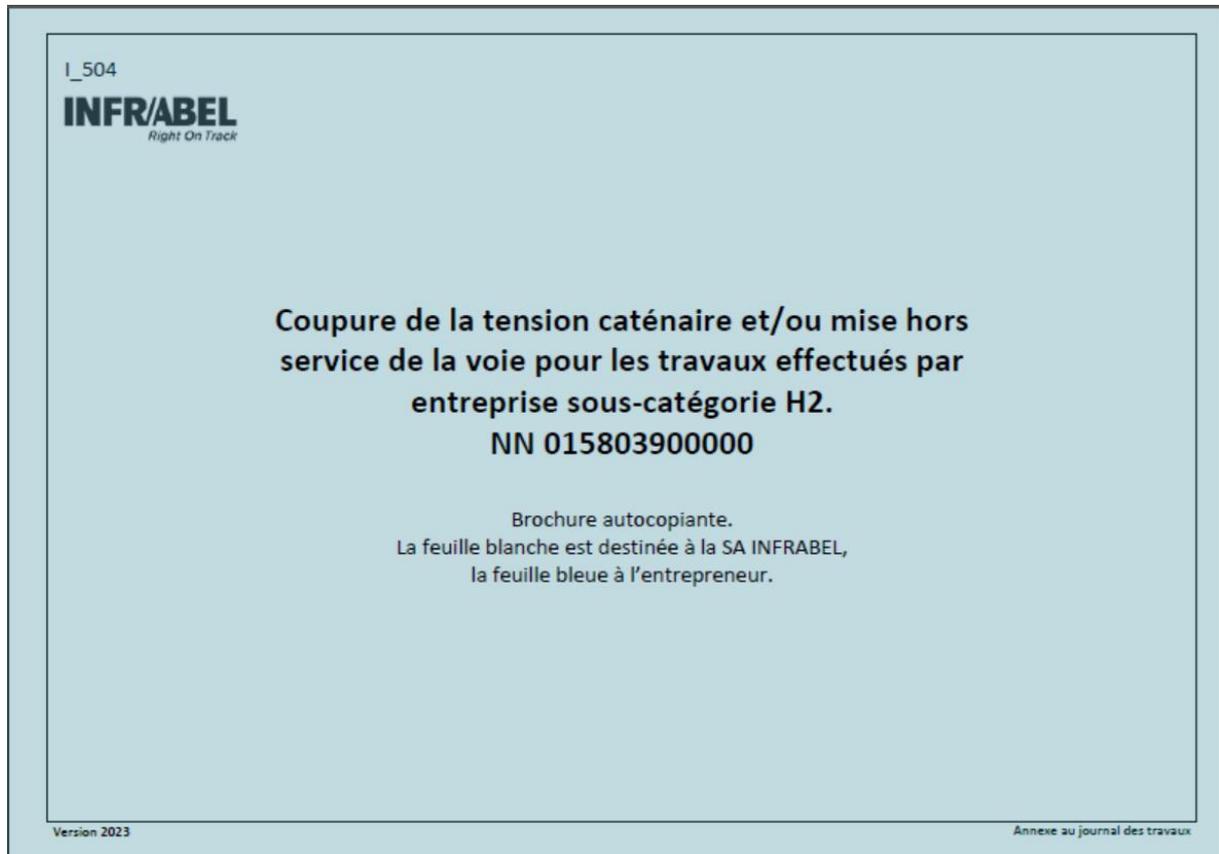
⁵ Des contrôles de la qualité des travaux réalisés par l'entrepreneur peuvent être effectués lors de l'exécution des travaux. Toute anomalie identifiée pouvant compromettre la libération de la voie doit être communiquée à l'entrepreneur pour correction immédiate.



Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

4. ANNEXE : LIVRET I_504

Couverture





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Feuillets destinés au représentant d'Infrabel/TUC Rail

N° 10001 A
Destiné à la SA INFRABEL ; à compléter par voie, zone ou faisceau.

INFRABEL <small>RAILWAY ON TRACK</small> I_504	Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur(1)
<p>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur. Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II:</p> <p>.....</p> <p>avec les limites suivantes (I /R /T.J /T.R /T /S /QUF/...) selon fiche DMR/DPE:</p> <p>.....</p> <p>T de feeder n°..... exclu(s) T de feeder n°..... inclus avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2)..... entre appareil / signal / cumulée (2) sur la ligne entre appareil / signal / cumulée (2).....</p> <p>Description des travaux:.....</p>		<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>	<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>
<p>B. Information par le représentant d'INFRABEL de la mise hors service de la voie. Lignevoie / zone / faisceau (2) est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) appareil / signal / cumulée (2).....</p> <p>La mise hors service est prévue jusqu'à: date heure.....</p>		<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>	<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>
<p>C. Information par le représentant d'INFRABEL de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE. La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II:</p> <p>Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/Ts intermédiaires n°..... sont ouverts (2).</p> <p>La coupure de tension est prévue jusqu'à: date:..... heure:..... La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE.</p>		<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>	<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>

[1] Nom en caractères d'imprimerie [2] Biffer la mention inutile [3] En caractères d'imprimerie

N° 10001 B
Destiné à la SA INFRABEL ; à compléter par voie, zone ou faisceau.

INFRABEL <small>RAILWAY ON TRACK</small> I_504	Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur(1)
<p>D. Communication par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire.</p> <p>La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.</p>		<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>	<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>
<p>E. Communication par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie.</p> <p>La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service.</p>		<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>	<p>Nom & Grade (3) + Signature:</p> <p>Date: Heure:</p>

[1] Nom en caractères d'imprimerie [2] Biffer la mention inutile [3] En caractères d'imprimerie





Asset Management	Utilisation du formulaire I_504	Ref: CAT-WIT-1030FR Version:1.0 Date: 23/05/2024
-------------------------	--	--

Feuilles destinés au représentant de l'entrepreneur

INFRABEL <small>APPRETS EN TENSION</small> I_504		N° 10001 A Destiné à l'entrepreneur, à compléter par voie, zone ou faisceau.	
Coupure de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).		Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur(1)
A. Demande par le représentant de l'entrepreneur. Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II: avec les limites suivantes (I /R /T.I /T.R /T /S /QUF/...) selon fiche DMR/DPE: T de feeder n°.....exclu(s) T de feeder n°.....inclus avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2)..... sur la ligne entre appareil / signal / cumulée (2) appareil / signal / cumulée (2) Description des travaux:		Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:	Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:
B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie. Lignevoie / zone / faisceau (2) est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) appareil / signal / cumulée (2) La mise hors service est prévue jusqu'à: date heure.....		Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:	Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:
C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE. La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II: Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/Ts intermédiaires n°..... sont ouverts (2). La coupure de tension est prévue jusqu'à: date:.....heure:..... La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE.		Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:	Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie

INFRABEL <small>APPRETS EN TENSION</small> I_504		N° 10001 B Destiné à l'entrepreneur, à compléter par voie, zone ou faisceau.	
Coupure de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).		Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur(1)
D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire. La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.		Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:	Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:
E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie. La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service.		Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:	Nom & Grade (3) + Signature: Date: Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie

